



**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRET DE M. POUR
L'EXPOSITION RENE CREVEL (1892-1971) CONFORT ET UTOPIE**

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L. 2122-22, et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2021-77 du C.M. du 16 décembre 2021 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, conformément à l'article L.2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Cloud a décidé d'organiser au musée des Avelines, musée d'art et d'histoire de Saint-Cloud, sis 60 rue Gounod, 92210 Saint-Cloud, une exposition intitulée *René Crevel (1892-1971) Confort et utopie - L'esprit Art déco*, du 17 novembre 2022 au 26 mars 2023,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'emprunter, à titre gracieux, une gouache sur papier intitulée *Maquette pour costume « Il était une bergère »*, exécutée par René Crevel appartenant à afin de la présenter dans cette exposition,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE SIGNER une convention de prêt avec pour le prêt d'une œuvre d'un montant total d'assurance de 800 euros (huit cent euros),

ARTICLE 2 : La directrice générale des services et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention,

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Télétransmission de l'acte le : 14 NOV. 2022
Numéro AR. - Préfecture :

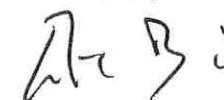
22 1768

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le : 14 NOV. 2022

Acte exécutoire en date du : 14 NOV. 2022

Fait à Saint-Cloud, le 14 NOV. 2022

LE MAIRE,


Éric BERDOATI

